



**Décision du 17 novembre 2015 portant désignation au comité électoral consultatif  
de l'Université Bordeaux Montaigne**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE**

*VU le Code de l'Education,*

*VU l'élection en Conseil d'administration du 07 décembre 2012 de Monsieur Jean-Paul Jourdan à la présidence de l'Université Bordeaux-III,*

*VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,*

*VU les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*VU la délibération n°2015/201 du 25/09/2015 du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,*

**DÉCIDE**

**Article 1:**

Pour la représentation des étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne au sein du comité électoral consultatif institué conformément aux statuts et à la délibération susvisés, sont désignés membres étudiants de ce comité électoral consultatif:

- DAGNEAU Kévin.

- JOUIN Solèn.

**Article 2:**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

**Article 3:**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'Académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.



**Article 4:**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.



*Fait à Pessac, le 17 novembre 2015*

Le Président  
de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Jean-Paul Jourdan.

Publié le: 30/11/2015.

Transmis au recteur chancelier des universités le: 18/11/2015.